

**Conseil Communal**  
**Séance du 23 décembre 2013**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*

*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*

*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,*

*LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,*

*HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;*

*GIERENS Bernard, Directeur général*

**La séance est ouverte.**

**1. Avis sur le budget de la Fabrique d’Eglise de Rosières – Exercice 2014.**

<b>Fabrique d’Eglise</b>	<b>Intervention communale à l’ordinaire</b>	<b>Intervention communale à l’extraordinaire</b>
Rosières	15.005,90 €	0

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

**2. Avis sur le compte de la Fabrique d’Eglise de Rosières – Exercice 2012.**

Le Conseil communal émet un avis favorable sur le compte 2012 de la Fabrique d’Eglise de Rosières. Celui-ci se présente comme suit :

<b>Paroisse</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Excédent/ Déficit</b>	<b>Intervention communale à l’ordinaire</b>
Rosières	23.683,12 €	17.785,50 €	Excédent de 5.897,62 €	16.713,37 €

### **3. Approbation du budget du CPAS – Exercice 2014.**

Le Conseil Communal approuve le budget du CPAS pour 2014 présenté par Vinciane LHOAS, Présidente du CPAS.

Celui-ci se présente comme suit :

#### **Service ordinaire :**

Recettes – Dépenses après la dernière MB de 2013 :	721.697,96 euros.
Recettes – Dépenses Exercice 2014 :	673.669,38 euros.
Intervention communale :	275.000,00 euros

#### **Service extraordinaire :**

Recettes – Dépenses après la dernière MB de 2013 :	50.950,00 euros.
Recettes – Dépenses Exercice 2014 :	45.950,00 euros.

### **4. Approbation du budget communal ordinaire – Exercice 2014.**

Le Conseil communal vote le budget ordinaire 2014.

<u>Recettes :</u>	9.137.011,27 €
<u>Dépenses :</u>	7.891.952,68 €
<u>Boni exercice propre :</u>	414.552,75 €
<u>Boni global :</u>	1.245.058,59 €

### **5. Approbation du budget communal extraordinaire – Exercice 2014.**

Le Conseil communal vote le budget extraordinaire 2014.

<u>Recettes :</u>	4.294.738,82 €
<u>Dépenses :</u>	4.236.727,07 €
<u>Boni global :</u>	58.011,75 €

### **6. Fixation de la dotation communale au budget 2014 de la Zone de Police Centre Ardenne.**

Le Conseil communal intervient à concurrence de 210.858,00 euros dans le budget 2014 de la Zone de Police n° 5301 « Centre Ardenne ».

**7. Marchés publics : fixation des conditions du marché – Dépenses extraordinaires inférieures à 8.500,00 euros HTVA.**

En vue de permettre au Collège communal d'engager la procédure et d'attribuer les marchés dans les meilleurs délais et dans des conditions d'efficacité, il convient de choisir le mode de passation et de fixer les conditions spéciales à ces marchés.

Le Conseil communal choisit donc le mode de passation par procédure négociée sans publicité pour les acquisitions ou les services faisant l'objet de certains crédits inscrits au budget extraordinaire pour des dépenses limitées à 8.500,00 euros hors TVA.

**8. Marché de services auteur de projet pour les dossiers lancés lors de l'exercice 2014 : approbation du cahier spécial des charges.**

Les marchés ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l'année 2014, seront passés par procédure négociée sans règle de publicité conformément à l'article 26 § 1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006.

**9. Marché de services coordinateur de sécurité pour les dossiers lancés lors de l'exercice budgétaire 2014 : approbation du cahier spécial des charges.**

Les marchés ayant pour objet la désignation d'un coordinateur de sécurité et de santé ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l'année 2014, seront passés par procédure négociée sans règle de publicité conformément à l'article 26 § 1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006.

**10. Travaux à la maison des générations à Bercheux – Lot chauffage : approbation du décompte final.**

Montant des travaux attribués à l'entreprise GODFROID Emmanuel de Salvacourt pour la somme de 13.787,95 euros TVA comprise dans le cadre de l'appel à projets Commune Amie des Aînés.

Etant donné qu'en cours de réalisation des travaux, il s'est avéré utile et nécessaire de :

- pour éviter des fuites dans la chape, de remplacer l'ensemble de la tuyauterie, et par conséquent les raccords avec les radiateurs, poste qui n'était pas prévu dans le devis initial mais qui a été fortement recommandé par tous les soumissionnaires lors du dépôt des offres vu la vétusté de l'installation;
- de créer trois circuits de chauffage distincts pour mieux répartir l'utilisation du système de chauffage et pour ne pas chauffer des locaux inoccupés à certains moments.

Le Conseil communal approuve donc le décompte final des travaux s'élevant à la somme de 18.487,59 euros TVA comprise.

## **11. Octroi des subsides annuels aux clubs de football pour la saison 2013 – 2014.**

*Présentation : P. NOTET*

Le Conseil communal approuve les subsides aux clubs de football se répartissant comme suit (même principe que l'année passée) :

A l'extraordinaire : 2.000,00 euros maximum par équipe pour les investissements.

A l'ordinaire :

Sur base de justificatifs de frais de fonctionnement annuels, cette aide sera répartie comme suit :

- un subside à l'équipe nationale de filles de Sibret d'un montant maximum de 2000 euros (justificatifs de frais de fonctionnement relatifs à l'équipe de filles);
- un subside à chaque club de foot (hors Valfoot) d'un montant maximum de 200 euros/équipe (justificatifs du club en fonctionnement ou investissement);
- un subside à Valfoot d'un montant de 200 euros/équipe (justificatifs en frais de fonctionnement de Valfoot).

## **12. Octroi d'une aide au peuple philippin.**

Suite au courrier de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Politique de la Ville et du Tourisme, le Conseil communal décide de verser une aide de 500,00 euros pour participer concrètement à l'effort de soutien aux milliers de sinistrés philippins suite au passage d'un typhon. Cette somme est portée au budget ordinaire de l'exercice 2014, et ce, en vue de soutenir l'organisation humanitaire « consortium 12-12 ».

## **13. Règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : approbation de la mise à jour.**

Suite à la demande du SPW, le règlement d'ordre intérieur à l'article 26 sur le quorum de présence est modifié de la manière suivante :

« Article 26.

Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la CLDR elle-même. Pour être recevable par le Conseil communal, la proposition doit être approuvée à la majorité simple des suffrages, **avec respect d'un quorum de présence d'un tiers des membres** » - au lieu d'un quart.

**14. Convention pluricommunale relative à la désignation d'Idélux-Projets publics pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de « Création d'un Ravel sur les lignes 163 Libramont-Bastogne et 618 Bastogne-Martelange » : approbation.**

Le SPW DG 01 a comme projet la création d'un Ravel sur la ligne 163 Libramont -Bastogne et sur la ligne 618 Bastogne – Martelange, dans l'optique d'un projet transfrontalier avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Les services d'Idélux Projets publics ont été approchés par le SPW en vue d'une collaboration avec les Communes concernées, à savoir Bastogne, Fauvillers, Libramont, Martelange et Vaux-sur-Sûre pour la création d'un Ravel sur ces deux lignes.

Les missions d'Idélux Projets publics comporteront des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à celles effectuées par le SPW, la coordination entre les différentes Communes concernées et tout autre partenaire, la recherche de subventions et leur gestion, ...

Précisons que lorsque l'enveloppe issue du Fonds d'impulsion, soit 20.000 €, sera consommée, Idélux sollicitera les communes pour une poursuite de son mandat sur base d'une projection des honoraires à charge de chacune d'elles.

Le Conseil communal approuve cette convention pluricommunale.

**15. Acquisition d'une parcelle à Monsieur et Madame Michel FERON à Juseret : approbation du projet d'acte.**

Afin d'embellir l'intérieur du village de Juseret et de pouvoir disposer d'un parking complémentaire (déjà d'ailleurs utilisé à cet effet) pour les usagers de la Ferme du Monceau, le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acquisition du pré cadastré Commune de Vaux-sur-Sûre, 5<sup>ème</sup> Division Juseret, Section E, n° 412 E, d'une contenance de 6 ares 31 centiares, situé le long de la voirie communale, appartenant à Monsieur et Madame Michel FERON, de Juseret, pour la somme de 5.000,00 euros. Ce terrain se trouve dans le prolongement d'un terrain communal qui le jouxte.

**16. Acquisition de deux parcelles à Monsieur et Madame Daniel ANTOINE-VAN DE GUCHT à Chenogne : approbation du projet d'acte.**

Ces deux terrains étant situés au centre du village et touchant l'ancienne ligne de tram, afin d'embellir le village et dans le cadre d'un projet éventuel d'urbanisation future, le Conseil communal approuve le projet d'acquisition de deux biens immobiliers, cadastrés Commune de Vaux-sur-Sûre, 6<sup>ème</sup> Division Sibret, Section A :

- Pré « Au Trou », n° 0691 G, d'une contenance de 6 ares 30 centiares,
- Patsart « Chenogne », n° 0232 K, d'une contenance de 14 ares 60 centiares,

Appartenant à Monsieur et Madame Daniel ANTOINE-VAN DE GUCHT, de Durbuy, pour la somme de 2.500,00 euros.

### **17. Acquisition d'un deuxième terrain de football pour le club de l'Etoile sportive de Chaumont : approbation du projet d'acte.**

La Commune a comme objectif d'être propriétaire au moins de 2 terrains de foot par club. Afin de rester équitable par rapport aux autres clubs de la Commune, le Conseil communal approuve le projet d'acquisition de deux biens immobiliers, cadastrés Commune de Vaux-sur-Sûre, 3<sup>ème</sup> Division Hompré, Section H :

- L'installation sportive, d'une contenance de 1 a 81 ca, n° 283 G,
- Le terrain de sport, d'une contenance de 66 a 81 ca (terrain, goals et pourtours), n° 283 H,

Appartenant en privé au club de football de l'Etoile sportive de Chaumont pour la somme de 20.931,00 euros. Ce terrain devra être remis par bail emphytéotique au Club de Chaumont. Nous devons encore traiter le cas de Bercheux et Cobreville.

### **18. Acquisition de terrains à bâtir aux consorts Mouton à Morhet : approbation du projet de compromis d'achat.**

Suivant l'article L 1122-19, 1° du Code de la Démocratie Locale, Monsieur Benoît MOUTON, Conseiller communal, parent au deuxième degré, ne prend pas part aux discussions et aux votes relatifs à ce point.

Pour rappel, dans sa note de politique générale, la Commune a l'intention de se porter acquéreur de terrains à bâtir en vue de créer des lotissements communaux destinés à de jeunes ménages et habitants de notre Commune et de les urbaniser.

Le Conseil communal approuve le compromis d'achat visant l'acquisition d'un bien immobilier dont la contenance approximative de 90 ares, correspondant à la zone constructible, restant à déterminer par un géomètre est à prendre dans les biens cadastrés Commune de Vaux-sur-Sûre, 2<sup>ème</sup> Division Morhet, Section A, n<sup>os</sup> 436 B et 438 B, situés en face de la salle « Les Coccinelles » à Morhet, appartenant aux consorts Mouton, au prix de 27 euros/m<sup>2</sup>. Prévision de 8 lots.

Ce dossier fera l'objet d'un acte d'achat à approuver à un prochain Conseil.

### **19. Règlement relatif à l'analyse de terres pour les agriculteurs : approbation.**

Afin de poursuivre les efforts en matière d'aide octroyée aux agriculteurs de la Commune, le Conseil communal approuve le règlement relatif à l'analyse de terres pour les agriculteurs durant la législation 2013 – 2018. Même principe que le règlement précédent. Intervention à concurrence de la moitié par analyse et plafonnée à cinq analyses par exploitation.

## **20. Convention de partenariat Promemploi – Fonds social européen – Avenant n° 3 : approbation.**

Rappelons que l'ASBL Promemploi sert d'interface entre les partenaires, dont la Commune de Vaux-sur-Sûre, et l'Agence Fonds Social Européen et coordonne le portefeuille des subsides octroyés par l'Europe.

Dans le cadre de la convention de partenariat du portefeuille intégré de projets structurants « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » du 5 décembre 2008 et de ses avenants, l'article 7 relatif au financement de cette convention a été modifié de la manière suivante :

- Budget global pour la réalisation du programme d'action : 2.618.369,29 euros,
- Contribution financière totale des partenaires : 1.319.166,00 euros,
- Intervention financière totale du FSE : 1.299.203,29 euros.

Pour notre Commune : FSE 2008 – 2014 : 70.122,53 euros

Part Publique Belge : 70.122,53 euros

Le Conseil communal approuve cet avenant.

## **21. Nouveau règlement général de police Centre Ardenne : approbation.**

Le Conseil communal approuve le nouveau règlement général de police Centre Ardenne afin de répondre aux besoins des différents acteurs l'utilisant et de répondre à la loi relative aux sanctions administratives communales du 24/06/2013 entrant en vigueur le 01/01/2014. Fondamentalement, il s'agit de mettre à jour notre ancien règlement, d'améliorer certains articles et de tenir compte de la dernière législation fédérale. Compte tenu que ce projet est commun aux différentes communes de la Zone; qu'il a été élaboré en commun avec 2 autres Zones de Police de la Province ainsi qu'avec l'agent sanctionnateur provincial; qu'il convient d'harmoniser le travail de la police et des agents constatateurs.

## **HUIS CLOS**

La séance est levée.